

CORRIGE DU S U J E T N ° 1

PARTIE A :

1.

- 1.1 - Maison de retraite.
- Foyer logement
- Etablissement de soins (long séjour)

1.2 Maison de retraite . personne âgée, valide, pouvant rester seule, elle dispose d'une chambre et vit en collectivité

Foyer logement : personne valide et autonome, studio-appartement avec services communs de restauration possible, animations ...

Etablissement de soins : personne âgée nécessitant une hospitalisation.

2. - Souriante et gaie

- Discrète, sens du secret professionnel
- Douce, patiente avec les personnes âgées
- Sens de l'initiative
- Robuste

3. - Remises en état diverses

- Aides à la cuisine, aux courses
- Faire l'entretien du linge et des locaux
- Remplir des documents (feuilles de soins, bon de commande)
- Proposer des activités de loisirs (jeu de société, lecture à voix haute...)

BAREME DE NOTATION :

Question 1 :

1.1 3 points

1.2 3 points

Question 2 2 points

Question 3 4 points

Activités en stages 8 points

TOTAL 20 points

ACADEMIE DE GRENOBLE	SESSION 2002	C O R R I G E	TIRAGES
EXAMEN : CAP EMPLOYE TECHNIQUE DE COLLECTIVITE	Code examen : 50.33405	N° 1	
EPREUVE : CONNAISSANCE DES MILIEUX ET DES METHODES DE TRAVAIL	Durée : 20 min.	Coefficient : 3	Page 1/1